



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC

N° 2025/40

Envoyé en préfecture le 17/11/2025  
Reçu en préfecture le 17/11/2025  
Publié le  
ID : 011-211103015-20251113-DEL2025402-DE

Berser  
Levraut

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 6 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

**PRÉSENTS** : Christine PÉANY, Raymonde JEANNET, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Pascalc PÉANY, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

**PROCURATIONS** : Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Gérard PEYROT à Sébastien CAZEAUX, Thierry CAMBRAY à Arlette LAGRANGE, Antoine ARCO à Laurence MORATO-CARBOU, Romain TORRECILLA à Evelyne GABORIT.

**ABSENTS** : Michaël SEGUIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Raymonde JEANNET.

## **OBJET : Modification du tableau de l'effectif communal.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Madame le Maire précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération du 16 janvier 2025 fixant le taux d'avancement de grade à 100 % pour tous les cadres d'emplois pour l'année 2025,

Considérant la délibération modifiant le tableau des effectifs en date du 3 avril 2025,

**Madame le Maire propose, à compter du 16 décembre 2025 :**

- La suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 1<sup>e</sup> classe à temps complet,
- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet.
- La création d'un poste d'Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

Proposition du tableau complet des effectifs (incluant ces modifications) :

<i>Cadre ou emploi</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif</i>	<i>Durée hebdomadaire de service</i>
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	35 heures
Adjoint administratif	C	1	15 heures
ATSEM principal 1 <sup>e</sup> classe	C	1	35 heures
Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	C	4	35 heures
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	1	20 heures
Adjoint technique	C	3	35 heures

**Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré,**

*À l'unanimité,*

- **Décide** la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 1<sup>e</sup> classe à temps complet,
- **Décide** la suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet,
- **Décide** la création d'un poste d'Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 13 novembre 2025.  
après publication et transmission en Préfecture.

*Le secrétaire de séance,  
Raymonde JEANNET.*



Le Maire,

Christine PÉANY.

